

Mon engagement si j'organise une collecte des déchets

Si vous organisez une collecte des déchets,
allez jusqu'au bout de votre geste éco-citoyen en les déposant
en déchèterie ou dans votre bac de collecte.



Tout dépôt dans une zone non adaptée **est interdit**
et entraînerait une pollution supplémentaire inutile !

Que faire en cas d'échouage exceptionnel ?

contactez les instances compétentes

Animaux marins : PELAGIS - 05 46 44 99 10

Tortues marines : Centre d'Études et de Soins pour les Tortues Marines
de l'Aquarium de La Rochelle - 05 46 34 00 00

Engins explosifs : Préfecture de la Manche - 02 33 75 47 77
02 33 75 47 40 / le standard - 02 33 75 49 50 ou la gendarmerie

Produits dangereux ou pollution exceptionnelle, par exemple hydrocarbure
ou **produits chimiques** : CEDRE - 02 98 33 10 10

Pour plus de renseignements :

Agglomération du Cotentin
Direction Environnement Énergie
et Développement Durable
02 50 79 16 10
contact@lecotentin.fr

Avec le soutien de



Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : L'Agglomération du Cotentin.



LA COLLECTE

RAISONNÉE des déchets de plage

GUIDE À L'USAGE
DES ORGANISATEURS DE COLLECTE



La collecte **raisonnée** des déchets c'est quoi ?

C'est le ramassage manuel des déchets sur les plages, avec une attention particulière sur la préservation et le respect de la faune et de la flore qui y vivent.

Dans le Cotentin, des entreprises de réinsertion sont chargées de cette mission. Nous pouvons nous aussi faire notre part en ramassant les déchets sur les plages, mais quelques règles sont à respecter afin de préserver la nature.

Quelle est **la différence** entre les déchets de plage et les éléments **naturels** ?

Les plages sont des milieux naturels et vivants, avec des algues, des coquillages, des os de sèches, des débris naturels, du bois flotté, etc., qui constituent la « **laisse de mer** ». Ils font partie intégrante de ce milieu. **On ne doit pas les ramasser.**

Seuls les déchets d'origine humaine doivent être ramassés :

bouteilles en verre ou plastique,
canettes en métal, filets,
cordages, emballages...

La laisse de mer ?

C'est ce que laisse la mer sur la plage au fil des marées. Elle forme une longue étendue d'algues, de coquillages, de bois flotté, de petits invertébrés...

C'est un écosystème et un lieu de vie et de nourriture pour une multitude d'espèces animales comme le gravelot à collier interrompu qui niche en haut de plage et parfois directement sur la laisse de mer.

En se décomposant, la laisse de mer enrichit le sol, permet à des plantes de haut de plage de se développer et de retenir le sable, permettant ainsi de lutter contre l'érosion côtière.



Les bonnes **pratiques** de la collecte par les bénévoles

Associations, écoles, entreprises, riverains,
vous souhaitez organiser des collectes des déchets sur les plages ?

Adoptez les bons réflexes !

Pour des raisons de sécurité, de salubrité publique et de respect de l'environnement, quelques règles sont à suivre :

Avant la collecte :

- informer le Cotentin de votre projet afin d'avoir un soutien technique et la fourniture de sacs - contact@lecotentin.fr ;
- informer la commune en contactant la Mairie
- éviter la période entre avril et fin août pour préserver la nidification d'espèces protégées.

Durant la collecte :

- informer les participants des règles de sécurité et de respect du littoral ;
- se munir d'une trousse de secours ;
- porter des gants, surtout pour les déchets piquants ou tranchants ;
- éviter de marcher en pied de dune et sur les plantes marines ;
- éviter de piétiner la laisse de mer ;
- ramasser uniquement les déchets d'origine humaine, en laissant les éléments naturels ;
- laisser le liquide dans les récipients des déchets collectés, malgré les apparences ils pourraient contenir des substances dangereuses.

Après la collecte :

- porter les déchets en déchèterie ou chez soi ;
- trier les déchets pour recycler ceux qui peuvent l'être.